

L'APPRENTISSAGE

DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



**Merci de remplir la feuille d'émarginement
en ligne en flashant le code suivant :**



SOMMAIRE

Le contrat d'apprentissage

Les particularités

Le calendrier d'alternance

Pourquoi choisir l'apprentissage dans l'enseignement supérieur ?

La rémunération

Quelles démarches ?

Les infos utiles



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Pour qui ?

Les étudiants de moins de 30 ans à la signature du contrat (sauf dérogations)

La situation de handicap

les personnes en situation de handicap peuvent accéder au contrat d'apprentissage sans limite d'âge et peuvent bénéficier d'aménagements à la compensation du handicap à l'université et sur le lieu de travail.



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Qui sont les employeurs concernés ?

Tous les employeurs de droit privé ou public domiciliés en France (métropole et DOM) : collectivités territoriales, EPIC, entreprises de travail temporaire, associations Loi 1901, groupements d'employeurs, professions libérales

Quel type de contrat ?

CDD entre 6 mois et 3 ans selon la formation préparée, ou CDI



LES PARTICULARITÉS DU CONTRAT

L'apprenti a le double statut : **étudiant et salarié**

Le contrat peut être signé **3 mois avant la date de rentrée**
Durée de travail de **35h/semaine**

Période d'essai de **45 jours en entreprise**

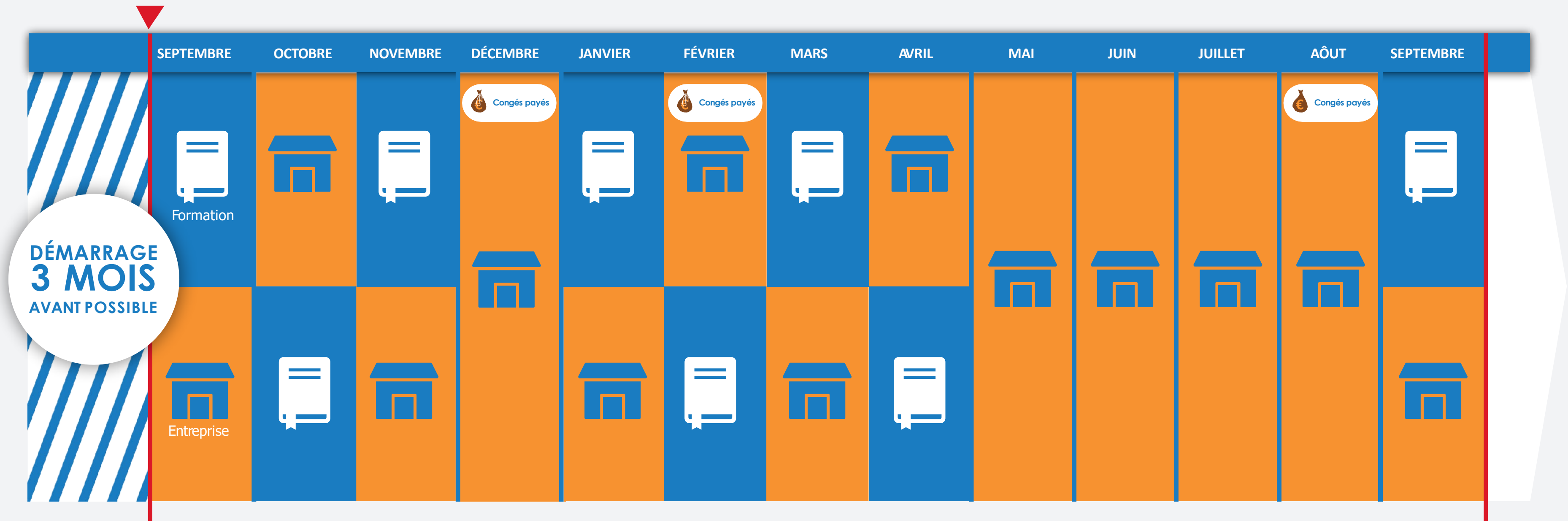
Droit aux **congés payés** et aux **avantages** prévus par l'entreprise pour ses salariés (mutuelle, tickets resto...)



Étudiant

Salarié

CALENDRIER D'ALTERNANCE



DÉMARRAGE
3 MOIS
AVANT POSSIBLE

RENTRÉE

Calendrier de votre formation à récupérer auprès du CFA ou de votre responsable pédagogique

FIN DE CONTRAT
& SOUTENANCE



LA RÉMUNÉRATION

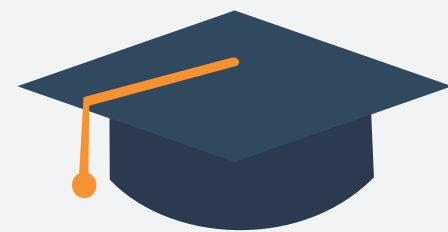
SMIC MENSUEL AU 01/01/2026 : 1 823,03 €

Age	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Moins de 18 ans	27% du SMIC*	39% du SMIC*	55% du SMIC*
	492€ net et brut pas de changement	711€ net et brut pas de changement	1003€ brut 983€ net
18 à 20 ans	43% du SMIC*	51% du SMIC*	67% du SMIC*
	784€ net et brut pas de changement	930€ brut 926€ net	1221€ brut 1153€ net
21 à 25 ans	53% du SMIC*	61% du SMIC*	78% du SMIC*
	966€ brut 954€ net	1112€ brut 1068€ net	1422€ brut 1310€ net
26 à 29 ans	100% du SMIC* 1823€ brut 1623€ net		

*ou du salaire minimum conventionnel (SMC) dans la branche professionnelle correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable que le SMIC.

POURQUOI CHOISIR L'APPRENTISSAGE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR?

○ Pour vous



Diplôme d'excellence



Expérience professionnelle



Salaire



Plus de chances de trouver rapidement un emploi



POURQUOI CHOISIR L'APPRENTISSAGE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR?



Pour l'employeur

- Recrutement de jeunes opérationnels qui développent leurs connaissances,
- se forment aux métiers, services et produits et renouvellent des compétences au sein de l'entreprise
- Investissement sur du long terme car **véritable phase de pré embauche**

Allègement des charges sociales (calcul de coût possible sur demande)

- **Aides financières spécifiques** (exceptionnelle, embauche d'un apprenti en situation de handicap,...)



QUELLES DÉMARCHES POUR VOUS ?



LES AIDES AU LOGEMENT

Les aides financières au logement

- Aide Mobili-Pass
- Aide Mobili-Jeune
- Aide personnalisée au logement (APL)

Notre partenaire : Résidence Sud Alternance

Sur Montpellier, la résidence Sud Alternance gérée par le CROUS dispose de 100 logements tout confort adaptés à la formation en alternance.

Les autres aides au logement

Via Humanis : studios à partir de 480€.
Plus d'info : via-humanis.fr ou alternant@via-humanis.fr

Campus de Bissy : studios à partir de 330€ cc/mois.
Plus d'info : campusdebissy34.com

Home Alternance : accompagnement entièrement subventionné sur le territoire national pour les apprentis, éligibles à Mobili-Pass.

Habitat Logement Méditerranée : logements bloqués pour les étudiants sur Montpellier.



LES BONS PLANS POUR LES APPRENTIS



SPORT

Accès aux activités sportives via le SUAPS de votre établissement (après acquittement de la CVEC).

Médecine préventive

Consultation médicale, cellule psychologique, vaccination, etc.

Réduction loisirs/activités

Sur présentation carte étudiant ou carte des métiers, tarifs réduits aux cinémas, musées, théâtre, piscines, etc.

Transports

SNCF/RATP : renseignements selon la région :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34964>

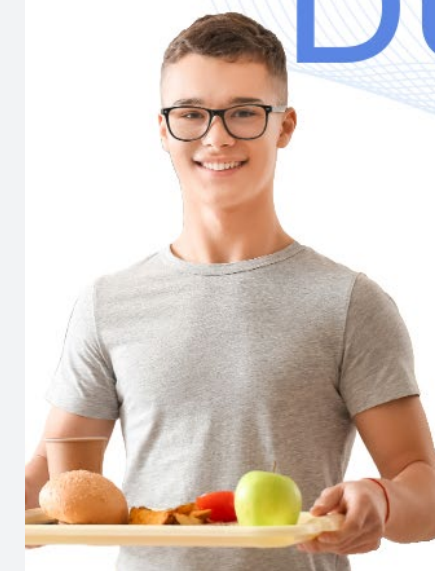
Service de transport en commun des métropoles :
Gratuité sur le réseau de la TAM pour les habitants de la métropole de Montpellier.



LA PRIME D'ACTIVITÉ POUR LES APRENTIS



RÉDUCTION SUR LE REPAS DU CROUS



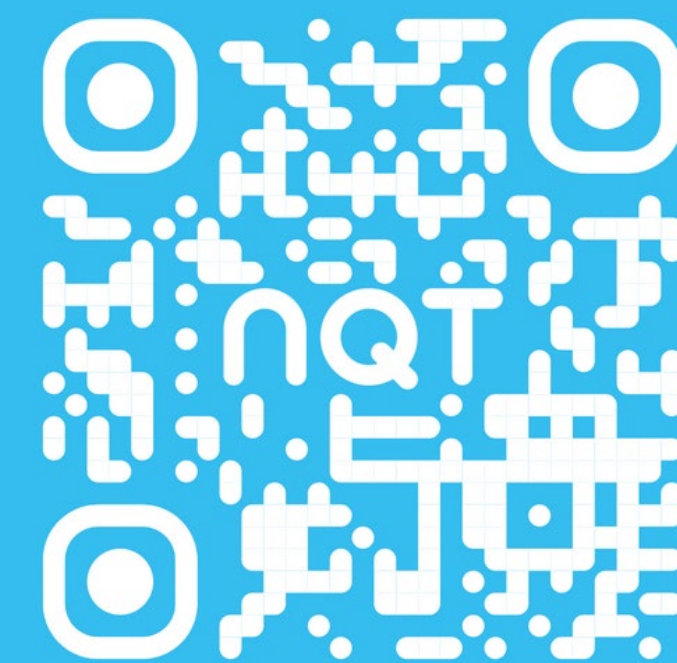
NQT T'ACCOMPAGNE DANS TON PROJET PRO

nqt
POUR L'ÉGALITÉ VERS L'EMPLOI

CFA
ENSUP
LR*
Sud de France



BAC+3 et plus ?
Moins de 31 ans ?



EMPLOI

ALTERNANCE

ENTREPRENEURIAT

Inscris-toi, c'est
gratuit !



CONTACT

Céline LEGAY

07 71 50 07 49

celine.legay@umontpellier.fr

CFA : 04 26 85 70 87

www.ensuplr.fr



Notre centre
d'aide

Nos réseaux

